



Rédacteur : Didier Bertrand

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Jeudi 23 MAI, 2016

Présents :

Vilayvanh Lefèbvre : Présidente du COGES
Michaël Benguigui : Trésorier du COGES
Mathieu Vassal : Parent élu (COGES)
Sébastien Mathey : Proviseur
Dominique Goduel : Directeur du primaire
Saïd El-Moutaoukil : Directeur Administratif et Financier
Cédric Paga : Représentant du personnel
Jérôme Carujo : Attaché de Coopération linguistique et éducative

Excusés :

Didier Bertrand : Secrétaire du COGES
Southasen Boulom : Parent élu (COGES)
Gilles Pottier : Parent élu (COGES)
Emmanuelle Chailleu : Consule-adjointe
Jérôme Dubois-Mercent : COCAC

Ordre du jour :

- 1- Approbation de l'ordre du jour
- 2- Approbation du compte rendu du CA du 28 avril 2016
- 3- Approbation des nouveaux statuts qui seront présentés en AGO *rédigé en commission gouvernance*
- 4- Approbation du choix du prestataire cantine
- 5- Point finances de l'établissement
- 6- Point sur l'AGO du 21 juin (renouvellement des membres, ordre du jour, prises de parole...)
- 7- Questions diverses

Discussions	
1. Adoption de l'ordre du jour- Acte 1	
	L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
2. Adoption du PV du CA précédent- Acte 2	
	Le procès-verbal de la réunion du CA du 28 avril 2016 est adopté à l'unanimité.



	3. Approbation des modifications pour de nouveaux statuts apportées lors de la réunion de gouvernance et ce CA à l'unanimité. Acte 3.
	Les modification suivantes sont adoptées En point 5.1 Changer “que chaque établissement (lycée –primaire) ait un représentant du personnel” en rajoutant “et/ou son suppléant” Titre 5 Demandes de modification: • “L'élection se tient si au moins cinq personnes ont fait acte de candidature. Dans le cas contraire, le Président fait un appel à candidatures en début d'assemblée. Si le nombre de candidatures reste insuffisant, l'élection est renvoyée en Assemblée générale extraordinaire.” Il est proposé de rajouter une formule qui précise que le nombre de candidats doit pouvoir suffire à combler le nombre de postes vacants pour pouvoir les 5 postes minimum. • Titre7 : dans Modification des statuts La modification des statuts peut être décidée en assemblée générale avec une majorité simple des voix représentées des suffrages exprimés. Le COGES se réserve le droit de continuer à travailler le texte et de proposer d'autres modifications en AG.
	4. Approbation du choix du prestataire cantine sur rapport de la commission à l'unanimité- Acte 4
	5. Point finances de l'établissement
	- Progrès notables sur les paiements à date. - A noter également un bon taux de ré-inscription pour 2016-17
	6. Point sur l'AGO du 21 juin (renouvellement des membres, ordre du jour, prises de parole...)
	- <i>Discussion sur ce qu'il faut présenter à l'AGO du 21 juin.</i> - <i>Changer la date au 20 juin, 18h30 (le 21 étant la fête de la musique)</i> - <i>Un rapport financier “simplifié</i> - <i>Renouvellement des membres</i> - o <i>Qui se retire?</i> ▪ <i>Soutasem (au bout de ses 2 ans)</i> ▪ <i>Gillles</i> - o <i>ODJ</i> ▪ <i>Discours de SEMA</i> ▪ <i>Discours du proviseur</i> ▪ <i>Discours de la présidente</i> ▪ <i>Présentation du rapport Moral (inclut l'extension) (Vilayvanh) et Financier (Michaël) - puis vote.</i> ▪ <i>Elections des représentants des parents d'élèves</i>



	▪ <i>Présentations des changements de Status (Didier?) (faire suivre aux parents la version "barrée en couleur" des modifications) - Puis vote groupé.</i> ▪ <i>Questions diverses</i>
7. Questions diverses	
	i. <u>Question sur le départ de l'ASEM</u> Aucun avantage de prévu lié à son départ. Michaël va vérifier avec Saïd si l'ASEM a droit à une "soulte" La décision sera prise par courriel suite à la réponse de Michaël ii. <u>Annonce de Mr Francois Hollande sur les augmentations des indemnités des résidents</u> "Les professeurs d'écoles vont avoir une prime mise au même niveau que les professeurs du secondaire" Pour l'établissement = 7 professeurs des écoles soit 5600 euros/année en plus iii. <u>Perspective des effectifs à la rentrée 2016</u> 56 nouveaux inscrits à ce jour. Pourrait confirmer notre projection de 623 effectifs à la rentrée. iv. <u>Approbation de la décision sur le fond de solidarité</u> Pas d'autre choix que de constater ce qui a été fait sur l'année et qui est de fait déjà accepté Pas de report automatique sur cette famille Question sur le fonctionnement de ce fond. Le reconduire de façon "encadrée et judicieuse" Faire une recherche sur les cadres existants pour se doter de notre propre cadre et mode de fonctionnement lors de la prochaine année. v. <u>Classes surchargées</u> Problème de salles qui limitent la division de classes.
	- La date de la prochaine réunion du CA sera fixée après l'AGE avec les nouveaux membres espérés du COGES

Fin de la séance à 20h

Le secrétaire, le 06 Juin 2016 d'après les notes de Mathieu Vassal.